

**Paul LIONS,**  
**Maire de la commune de Corbara**

**A**

**Mesdames et Messieurs les  
conseillers communautaires de la  
communauté de communes l'Île-  
Rousse - Balagne**

Madame, Monsieur,

Lors du prochain conseil communautaire nous aurons à débattre du rapport de la chambre régionale des comptes analysant la gestion de la CCBVIR de 2009 à 2015.

Vous avez pu constater que ce rapport est composé de l'analyse des magistrats et d'une communication de M Mattei Hyacinthe président de la CCBVIR de 2002 à 2014 et dont la gestion fait l'objet du rapport de la chambre régionale des comptes. Cette communication qui comme la loi le permet aurait pu être un apport de précisions ou éventuellement de contradiction au rapport des magistrats n'est en fait qu'une pitoyable tentative de diversion de Mr Mattei, tendant à essayer de faire supporter à son successeur à la présidence de la communauté les éléments négatifs mis en évidence par les magistrats. Cela est tout à fait inédit car il est d'ordinaire plus commun et souvent de bonne guerre d'ailleurs, d'invoquer en cas de situation financière difficile un héritage négatif laissé par son prédécesseur que d'essayer de se dédouaner en faisant référence à son successeur.

Le but de ma correspondance n'étant pas de refaire le match pour reprendre une expression triviale, car la fin du match a été sifflée par la synthèse des magistrats mais de vous apporter le rétablissement de la réalité et vous permettre de débattre en étant plus justement informés.

Je tiens à vous rassurer je ne vais pas avec cette communication vous transmettre une masse de chiffres, tableaux statistiques ou autres graphiques à qui l'on peut faire dire à peu près ce que l'on désire en fonction des périodes de référence que l'on choisit, mais étant cité 30 fois dans la communication de mon prédécesseur à la présidence, sans doute adepte de la méthode Couet, je suis contraint de vous transmettre quelques éléments tendant à rétablir quelques vérités et constituant de fait ce que je considère comme un droit de réponse à cette mise en cause personnelle.

J'ai eu l'honneur de présider la CCBVIR d'avril 2014 à décembre 2016.

Durant ces quelques mois dans un contexte politique compliqué, j'ai toujours essayé en tant que président de gérer au mieux et en toute collégialité, cette collectivité et affirme avoir réussi à rendre au 1 janvier 2017 une institution financièrement saine et en capacité d'affronter la fusion communautaire imposée. Vous trouverez à ce propos en annexe l'état émanant de la DDFIP

exposant la situation financière 2016 de la CCBVIR, état que bien évidemment mon prédécesseur s'est bien gardé de joindre à sa communication.

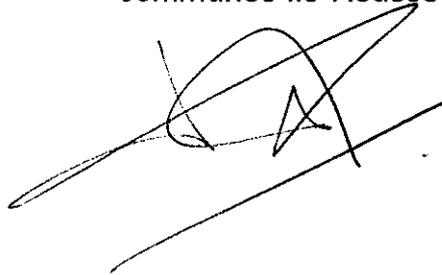
Je peux parfaitement comprendre que mon prédécesseur soit irrité par le fait que son image de gestionnaire hors pair et rigoureux soit sensiblement ternie par le rapport des magistrats mais cela ne lui confère pas le droit de systématiquement reporter sur autrui cette réalité mise en évidence par les magistrats.

Quand nos erreurs du passé refont surface on n'a plus qu'à les assumer et y faire face sinon la lâcheté tend à projeter sur les autres la responsabilité que l'on refuse.

Quant à moi assumant totalement les actions menées et décisions prises d'avril 2014 au 31 décembre 2016 ainsi que leurs conséquences éventuellement négatives je tiens à vous dire que Je suis profondément désolé d'avoir à vous transmettre cette communication mais je suis certain que vous aurez compris ma démarche et mes motivations essentiellement guidées , non par la rancœur et la haine , mais par l'exposé , modeste et humble , de quelques réussites et satisfactions au milieu d'un océan de difficultés .

Me tenant bien évidemment à votre disposition pour vous fournir de plus amples précisions, veuillez accepter Madame, Monsieur le conseiller communautaire l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Paul LIONS,  
Maire de la commune de Corbara,  
Vice-Président de la communauté des  
communes Ile-Rousse - Balagne

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Paul LIONS', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

PJ : - Fiche explicative  
- Fiche financière DDFIP

## Fiche explicative :

### SITUATION FINANCIERE

Les explications et justifications des mauvais résultats notamment de 2015 ont été largement exposées comme prévisibles dès le DOB de mars 2015 et confirmées au vote du CA et des budgets en avril de la même année et à l'occasion du DOB 2016 pour ce qui concerne la rétrospective 2015. Pour rappel la baisse des recettes réelles entre 2014 et 2015 et notamment - 90000 euro de DGF sur l'exercice. Parallèlement la collectivité a eu à faire face à une augmentation exceptionnelle et imprévue des dépenses à savoir : Pour le chapitre 65 autres charges de gestion pour plus de 270000 euros (cotisation SDIS et Syvadec essentiellement) .Pour le chapitre 012 l'accroissement de + de 10 % a été la conséquence directe de l'accident survenu en avril 2014, accident ayant rendu indispensable le recrutement de personnels temporaires . Ces charges de salaires imprévisibles ont été aggravées par l'obligation d'assumer l'intégralité des salaires et des frais de soins des deux agents en accident du travail soit plus de 67000 euros. En effet à cette époque notre Communauté n'était même pas assurée pour ce type de risque. Ce n'est qu'à partir d'octobre 2015 qu'à ma demande le conseil communautaire a pallié à cette carence.

J'assume donc en toute sérénité et en toute transparence les mauvais résultats de 2015 qui ont effectivement abouti à un résultat de clôture négatif mais cette dégradation n'a été que temporaire le résultat de l'exercice 2016 ressortant lui positif à 427000 euros.

Concernant la CAF bien évidemment, sa dégradation n'a pas commencé brutalement en avril 2014, mais est la résultante d'une tendance lourde sur plusieurs années, en substance - 63 % entre 2011 et 2014 ..!! Et là ce n'est pas la gestion LIONS ..! Avec une précision supplémentaire que comme le notent les magistrats cette CAF brute aurait été positive en 2015 de 474000 eur en tenant compte de la fiscalité reversée par l'interco à l'état.

Cette tendance négative lourde a pu être inversée en 2016 la CAF brute ressortant à 639000 € (cf doc ddfip).

### LES CHARGES DE PERSONNEL

Concernant le personnel j'assume également totalement comme le souligne mon prédécesseur " la dérive des embauches " en 24 mois ..!! à la nuance près que la " dérive " concernant le personnel était constituée d'agents temporaires et saisonniers alors que de 2009 à 2014 le compte 012 du budget a progressé de + de 63 % (722728 euros à 1183662 euros) et sur la même période le nombre d'agents titulaires du seul service technique est passé de 20 à 29 ...! Et là aussi ce n'est pas la gestion LIONS ...!! Une seule titularisation étant intervenue sous ma mandature en l'occurrence l'agent en charge de l'organisation des TAP. Je me permettrai donc d'éviter de vous infliger un tableau comparatif ou un graphique .... tendant à mesurer la différence entre un emploi temporaire et une titularisation. Vous pouvez donc apprécier où ont été les éventuelles dérives en matière de charges de personnel et surtout les périodes où celles-ci ont explosées. Quant à ma présidence cette même tendance s'est même conclue par une baisse de 1,5 % du compte 012 entre 2015 et 2016 ...

### SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Concernant le service de l'eau et de l'assainissement mon prédécesseur souligne l'immobilisme de ses successeurs, immobilisme qui aurait fait perdre au service environ 1,5 millions d'euros ...! Mais comment se fait-il que mon prédécesseur n'ait pas engagé lui-même cette procédure de négociation et ce dès 2010 comme le contrat d'affermage le lui permettait ...2010, 2011, 2012 , 2013 ...que de temps perdu ..! En effet les contrats d'affermage Eau

potable et assainissement entre la CCBVIR et la société Kymolia ont été rédigés en 2006 sous la présidence de Mr Mattei avec l'assistance juridique du cabinet de maître Roland Blein. Ces contrats en vigueur depuis le 1er juillet 2006 prévoient dans leur chapitre 14 les conditions de révision des clauses contractuelles. Dans ce chapitre, 10 cas de révision sont énumérés. En l'occurrence un seul cas indiquait cette opportunité : lorsque se sont écoulés 4 ans à la suite d'une précédente révision la possibilité d'en engager une nouvelle.

Ainsi à partir de juillet 2010 la CCBVIR avait la possibilité de revoir à la baisse la rémunération du délégataire ce qui aurait été pour elle synonyme d'un accroissement de recettes à redéployer dans les travaux qui lui incombent (création, rénovation de réseaux, réalisation de la Step).

Or depuis le 1<sup>er</sup> août 2010, sur décision de l'assemblée délibérante sur proposition du président Mattei la surtaxe assainissement reversée au délégataire est passée de 0,15 € le m<sup>3</sup> à 0,75 € le m<sup>3</sup>. Dans le même temps la part de cette surtaxe reversée à la collectivité est quant à elle passée de 0,95 € le m<sup>3</sup> à 0,45 le m<sup>3</sup>.

Cette décision ayant donc concrètement entraîné entre 2010 et 2016, compte-tenu des volumes, un manque à gagner pour la CCBVIR de plus 2 millions d'euros.

Quant à l'immobilisme présumé depuis 2014 je tiens à préciser que j'ai fait réactiver un dossier de rénovation complète des réseaux d'eau potable sur le périmètre de l'ancienne Communauté, dossier qui dormait dans un tiroir depuis la réalisation du diagnostic en 2010. Réactivation qui a permis une mobilisation de fonds publics à hauteur de 80 % pour un montant de 2 millions d'euros de travaux, travaux en cours sur le périmètre des 5 communes de l'ex CCCVIR.

Concernant encore l'immobilisme, nous avons lancé avec mon successeur à la présidence un véritable diagnostic du service en vue de préparer au mieux l'échéance du contrat d'affermage en 2018 et permettre de créer les réelles conditions d'une vraie négociation. En tout état de cause de négocier de manière plus saine que cela ne l'a été en 2006.

Enfin concernant la politique poursuivie en matière de gestion du service des ordures ménagères et à propos des décisions hasardeuses soulignées par les magistrats aucune autre précision de la part de l'ordonnateur concerné.

Il en est de même bien évidemment concernant le cabinet d'avocats Blein pour lequel le rapport des magistrats se passe de tous commentaires complémentaires et les arguments embarrassés avancés par mon prédécesseur apparaissent comme bien dérisoires au regard de la problématique mise en exergue par les magistrats.

À la lecture de ces quelques informations qu'il m'est apparu indispensable de vous communiquer pour rectifier la lamentable tentative de diversion de mon prédécesseur, je suis intimement persuadé que votre attention se concentrera sur le rapport des magistrats de la chambre régionale faisant, elle, référence après enquête impartiale et dont la synthèse est parfaitement explicite concernant la gestion et la période concernées.

Paul Lions

Président de CCBVIR d'avril 2014 à décembre 2016 et assumant pleinement la gestion et les conséquences durant cette période.

**Fiche n°1 : Les ratios de niveau**  
**SITUATION FINANCIERE : CC DU BASSIN DE VIE DE L'ILE ROUSSE**

Département :	Haute Corse	Poste :	02B010
Instruction comptable :	M14	N° SIRET :	24202011300039
Population avec double comptes :	8.012 habitants	Gestion :	2016
Nombre de communes appartenant au groupement	5	Date de traitement :	Mardi 5 décembre 2017
Régime fiscal	FPU	Situation provisoire	
Nature juridique	CC		

	Montant en €	Montant en € par hab pour		
		CC	Région	France entière
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Total des produits de fonctionnement = A</b>	5.034.260	628	432	335
dont : Produits de fonctionnement réels	4.863.985	607	420	327
.....dont : Impôts locaux	2.101.893	262	255	252
..... Reversements de fiscalité des GFP	-545.955	-68	-119	-116
..... Autres impôts et taxes	211.289	26	-9	-6
..... Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1.755.868	219	149	57
..... Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	325.124	41	23	3
..... Dotation globale de fonctionnement	327.720	41	52	56
..... Autres dotations et participations	469.753	59	52	41
<b>Total des charges de fonctionnement = B</b>	4.606.713	575	385	304
dont : Charges de fonctionnement réelles	4.224.554	527	358	279
..... dont : Charges de personnel (montant net)	1.289.347	161	124	107
..... Achat et charges externes (montants nets)	1.153.611	144	122	78
..... Charges financières	0	0	4	6
..... Subventions versées	439.872	55	16	28
..... Contingents	1.168.522	146	60	40
..... Résultat comptable = A - B = R	427.547	53	46	31
Capacité d'autofinancement brute = CAF	639.431	80	62	49
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>Total des ressources d'investissement budgétaires=C</b>	1.018.904	127	147	126
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	70	34
..... Dettes bancaires et assimilées(hors ICNE) (1)	0	0	0	25
..... Autres dettes à moyen long terme	0	0	0	1
..... Subventions reçues	543.323	68	36	21
..... FCTVA	93.422	12	13	10
..... Autres fonds globalisés d'investissement	0	0	0	0
..... Amortissements	331.749	41	25	20
..... Provisions	0	0	0	0
<b>Total des emplois d'investissement budgétaires = D</b>	647.831	81	102	122
dont : Dépenses d'équipement	500.556	62	81	92
..... Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	0	0	10	18
..... Remboursements des autres dettes à moyen long terme	0	0	0	1
..... Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0
..... Charges à répartir	0	0	0	0
..... Immobilisations affectées, concédées	0	0	0	0
<b>Besoin de financement résiduel = D - C</b>	-371.073	-46	-45	-3
+ Solde des opérations pour compte de tiers	33.011	4	0	-0
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	-338.062	-42	-44	-3
<b>Résultat d'ensemble</b>	765.609	96	91	35
<b>DETTE</b>				
Encours total de la dette au 31 décembre	0	0	87	184
dont encours des dettes bancaires et assimilées	0	0	87	181
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	0	0	87	181
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	0	0	14	23
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0
<b>FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice</b>	2.482.686	310	270	146

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d ordre budgétaire sont retraitées

Nombre de communautés de communes traitées pour la Région : 8 soit 100 % de la Région  
 Nombre de communautés de communes traitées pour la France entière : 1088 soit 99,9% de la France entière